Nations Unies

S/PV.7283



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7283e séance

Mercredi 22 octobre 2014, à 15 heures

New York

Président :	Mme Perceval	(Argentine)
Membres :	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	Mme Le Fraper du Hellen
	Jordanie	Mme Al-Hadid
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ahn
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clarke
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

Examen du projet du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

14-58295 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, pour la période allant du 1er août 2013 au 31 juillet 2014.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport. L'introduction figurant dans le projet de rapport a été préparée par la délégation du Rwanda, en tant que Président du Conseil au mois de juillet 2014, avec la participation des autres membres du Conseil. Le corps du rapport a été établi par le Secrétariat. Je tiens à remercier le Rwanda et le Secrétariat de leurs contributions respectives.

J'aimerais signaler que le format du projet de rapport dont le Conseil est saisi est conforme aux dispositions énoncées dans la note du Président en date du 26 juillet 2010 (S/2010/507).

Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda, dont la délégation s'est chargée de la rédaction de l'introduction du rapport annuel de cette année.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance sur l'examen du projet de rapport annuel du Conseil de sécurité, qui sera publié en tant que document A/69/2 pour la période allant du 1er août 2013 au 31 juillet 2014. Je vous sais gré également d'avoir donné la parole à la délégation rwandaise qui a coordonné la documentation des affaires du Conseil pendant la période considérée.

Le processus de recherche d'un consensus sur le projet de rapport montre comme le Conseil pourrait être productif si ses membres manifestaient constamment la volonté d'œuvrer dans l'intérêt commun. C'est ce à quoi s'attendaient les États Membres de l'Organisation lorsqu'ils ont confié à cet organe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales – un Conseil uni et, par conséquent, efficace.

C'est ainsi que je voudrais dire toute notre reconnaissance à l'ensemble des membres du Conseil pour leur collaboration inestimable à la rédaction du projet de rapport. Comme le Secrétaire général l'a confirmé par l'entremise du Directeur de la Division des affaires du Conseil de sécurité, ce rapport est l'un des rapports de fond du Conseil qui a fait l'objet d'un accord en un temps record.

Comme on peut le lire dans l'introduction du rapport, pendant la période considérée, le Conseil a tenu 238 séances officielles, dont 218 publiques. Il a adopté 55 résolutions, 26 déclarations présidentielles et publié 113 déclarations à la presse.

Au cours de cette même période, le Conseil de sécurité a mené deux missions sur le terrain en Afrique, la première, en octobre 2013, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en Éthiopie, et la seconde au Mali en février 2014. Le 8 octobre 2013 en Éthiopie, le Conseil de sécurité a tenu l'une de ses séances consultatives annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La deuxième séance a eu lieu à New York le 7 juin 2014.

Comme les années précédentes, la plupart des activités et des efforts du Conseil étaient axés sur l'Afrique. Le continent a enregistré certains progrès – en Sierra Leone, où le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix a été mené à bien; en Somalie, où l'armée nationale, avec l'aide de la Mission de l'Union africaine en Somalie, a continué de reprendre du terrain aux Chabab; en Guinée-Bissau, où l'ordre constitutionnel a été rétabli, même s'il reste précaire; et en République démocratique du Congo, où la brigade d'intervention a été déployée en application de la résolution 2098 (2013) en vue de neutraliser tous les groupes armés. Ce déploiement a entraîné la défaite, le 23 novembre, du Mouvement du 23 mars qui a mis fin à sa rébellion grâce au processus de Kampala et aux déclarations de Nairobi. Le Conseil de sécurité a toutefois continué à suivre de près la situation en République démocratique du Congo, où plusieurs autres groupes armés, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda et l'Alliance des forces démocratiques, restent actives dans l'est du pays.

Mais en dépit de ces progrès réalisés en Afrique, au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a dû se pencher sur de nouveaux conflits – qui ont éclaté en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Libye – lourds de conséquences au plan humanitaire et en matière des droits de l'homme. C'est dans ce contexte que le Conseil a renforcé le mandat de protection des civils de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en adoptant la résolution 2155 (2014). Il a également décidé de créer, par la résolution 2149 (2014), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour

la stabilisation en République centrafricaine, qui a été déployée le 15 septembre 2014 pour remplacer la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine. Toujours en ce qui concerne la République centrafricaine, le Conseil a adopté la résolution 2127 (2013), qui mettait en place le Comité ayant pour mandat de superviser l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, en application de cette même résolution.

La situation au Moyen-Orient a également occupé une place importante dans l'ordre du jour du Conseil à la suite de l'éclatement des conflits à Gaza et en Iraq, ainsi que de l'aggravation des conditions de sécurité en République arabe syrienne et au Yémen. S'agissant de la Syrie, le Conseil a adopté la résolution 2118 (2013), relative à la destruction du programme d'armes chimiques syrien, ainsi que les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), sur la situation humanitaire dans le pays. En ce qui concerne le Yémen, le Conseil a adopté la résolution 2140 (2014), qui créait le Comité des sanctions chargé de superviser l'interdiction de voyager et le gel des avoirs imposés au Yémen par cette même résolution.

En Europe, le Conseil de sécurité a continué à suivre les situations en Bosnie-Herzégovine, à Chypre et au Kosovo où le calme et la stabilité ont généralement prévalu. Mais en février 2014, le Conseil a été saisi du conflit en Ukraine, qui s'est aggravé le 17 juillet lorsque le vol MH17 de la Malaysia Airlines a été abattu dans l'oblast de Donetsk, entraînant la mort de 298 personnes. Le Conseil a alors adopté la résolution 2166 (2014) pour condamner dans les termes les plus énergiques ce terrible incident, exiger une enquête internationale indépendante approfondie et indépendante et souligner que les responsables devraient en rendre compte.

Pour ce qui est de l'Asie et des Amériques, le Conseil a continué de suivre les situations en Afghanistan et en Haïti. Il a également adopté des résolutions pertinentes afin de proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

S'agissant des questions thématiques, intersectorielles et d'ordre général, le Conseil a continué de tenir des débats publics périodiques ainsi que des séances publiques sur des questions relatives aux droits de l'homme, telles que la protection des civils en période de conflit armé, le sort des enfants en temps de conflit armé et les femmes et la paix et la sécurité; sur des questions relatives à la sécurité, telles la non-prolifération et le maintien de la paix; et sur des questions relatives aux situations d'après-conflit, telles que la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit; et sur les méthodes de travail, notamment par le biais de séances récapitulatives.

Dans le même temps, le Conseil a examiné des questions spécifiques telles que la prévention du génocide, à l'occasion du vingtième anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda; la Médaille d'honneur nommée en l'honneur du capitaine Mbaye Diagne, membre du personnel de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda, qui avait sauvé des centaines de personnes pendant le génocide; les armes légères; ainsi la guerre, ses enseignements et la quête d'une paix permanente.

Au cours de la période considérée, l'établissement des responsabilités pour les crimes les plus graves a été une préoccupation permanente du Conseil de sécurité – qui en a débattu dans le cadre de séances portant sur des pays précis, ou de séances sur les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, et au cours de séances d'examen des rapports du Procureur général de la Cour pénale internationale (CPI) conformément aux résolutions pertinentes concernant la situation au Soudan et en Libye. Malheureusement, pendant la période considérée, les membres du Conseil n'ont pas pu s'entendre sur deux projets de résolution portant sur les travaux de la CPI relatifs à des situations au Kenya et en Syrie.

Nous espérons que les importantes réalisations du Conseil que contient ce projet de rapport continueront de guider ses membres, l'ensemble des États Membres de l'Organisation, le Secrétariat et tous les acteurs de la communauté internationale actifs dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'espère néanmoins qu'à l'avenir, le Conseil examinera la façon d'améliorer ses rapports annuels en évaluant son efficacité durant la période considérée et en proposant des recommandations concrètes sur la façon d'agir mieux et plus vite tout en maintenant la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais, pour finir, dire que le Rwanda est heureux d'avoir eu l'occasion de documenter les activités du Conseil. Je remercie en particulier mon équipe du Conseil de sécurité à la Mission du Rwanda, qui a travaillé d'arrache-pied à l'établissement de ce projet de rapport – bien entendu avec l'appui et les contributions inestimables de tous les membres du Conseil, que nous remercions très sincèrement. Nous sommes également

reconnaissants au Secrétaire général et aux hauts responsables de son administration d'avoir bien voulu nous fournir des informations, en étant parfois prévenus très peu de temps à l'avance. Je tiens à souligner également l'appui précieux des membres de la Divisions des affaires du Conseil de sécurité, essentiellement pour les conseils qu'ils nous ont prodigués pendant le processus de rédaction, y compris des statistiques du Conseil de sécurité, et pour avoir si bien assuré le service des séances qui constituent le socle de ce projet de rapport.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer à l'adoption du projet de rapport annuel.

Puis-je considérer que le projet de rapport est adopté par le Conseil?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision apparaîtra dans une note du Président du Conseil de sécurité qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2014/750.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 20.